> Conseil d'Etat. 1ère et 4ème chambres réunies. 2021-12-30. 437653. [ ECLI:FR:CECHR:2021:437653.20211230 ]

L. 82 / 1 - 18 LOI n°2016-274 du 7 mars 2016 - art. 18 - Conseil Constit. 2017-674 QPC

□ Legif. ≡ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🏗 Jp.Appel 🗏 Jp.Admin. 🏯 Juricaf

Les dispositions de l'article L. 8271-13 sont applicables à la recherche et à la constatation des infractions à l'emploi d'étranger non autorisé à travailler.

. 8271-19 LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 113 (V)

■ Legif. ■ Plan 

Jp.C.Cass. 

Jp.Appel 

Jp.Admin. 

Juricaf

Afin de lutter contre le travail illégal, les agents chargés de la délivrance des titres de séjour, individuellement désignés et dûment habilités, peuvent avoir accès aux traitements automatisés des autorisations de travail dans les conditions définies par la *loi*  $n^{\circ}$  78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour les mêmes motifs, les agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article *L.* 8112-1 et fonctionnaires assimilés, individuellement désignés et dûment habilités, peuvent avoir accès aux traitements automatisés des titres de séjour des étrangers dans les conditions définies par la loi  $n^{\circ}$  78-17 du 6 janvier 1978 précitée.

## Section 6: Dispositions d'application.

8271-20 ~

Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application des dispositions des articles *L. 8271-7* à *L. 8271-12*.

## Chapitre II: Sanctions administratives.

L. 8272-1

OI n°2011-672 du 16 juin 2011 - art. 85

Lorsque l'autorité administrative a connaissance d'un procès-verbal relevant une des infractions constitutives de travail illégal mentionnées à l'article *L. 8211-1*, elle peut, eu égard à la gravité des faits constatés, à la nature des aides sollicitées et à l'avantage qu'elles procurent à l'employeur, refuser d'accorder, pendant une durée maximale de cinq ans, certaines des aides publiques en matière d'emploi, de formation professionnelle et de culture à la personne ayant fait l'objet de cette verbalisation.

Cette décision de refus est prise sans préjudice des poursuites judiciaires qui peuvent être engagées.

L'autorité administrative peut également demander, eu égard aux critères mentionnés au premier alinéa, le remboursement de tout ou partie des aides publiques mentionnées au premier alinéa et perçues au cours des douze derniers mois précédant l'établissement du procès-verbal.

Un décret fixe la nature des aides concernées et les modalités de la prise de décision relative au refus de leur attribution ou à leur remboursement.

Circulaires et Instructions

> Circulaire interministérielle relative à la mise en oeuvre du plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015.

<u> .. 8272-2</u>

LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 98

■ Legif. Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Lorsque l'autorité administrative a connaissance d'un procès-verbal relevant une infraction prévue aux  $1^{\circ}$  à  $4^{\circ}$  de l'article *L. 8211-1* ou d'un rapport établi par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'*article L. 8271-1-2* 

p.1137 Code du travail